



Séance du Conseil Municipal
du lundi 9 décembre 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF le NEUF DECEMBRE à NEUF HEURES, le Conseil Municipal de la Commune d'ORANGE, légalement convoqué le 2 décembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances, en session du mois de DECEMBRE ;

*Sous la présidence de **M. Jacques BOMPARD, Maire***

ETAIENT PRESENTS :

*M. Gérald TESTANIERE, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Denis SABON, Mme Muriel BOUDIER, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Marcelle ARSAC, Mme Anne CRESPO, M. Claude BOURGEOIS, Mme Catherine GASPA, **Adjoints***

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 27
- Votants : 35

*M. Armand BEGUELIN, M. Jacques PAVET, Mme Marie-Josèphe MARTIN, M. Michel BOUYER, M. Bernard EICKMAYER, Mme Danièle GARNAVAUX, Mme Chantal GRABNER, M. Xavier MARQUOT, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Marion STEINMETZ-ROCHE, Mme Sandy GIL (TRAMIER), Mme Christiane LAGIER, Mme Anne-Marie HAUTANT, Mme Régine PELLEGRIN, Mme Christine BADINIER, M. Gilles LAROYENNE, Mme Yannick CUER, Mme Fabienne HALOUI, **Conseillers Municipaux.***

Absents excusés :

<i>Mme Edmonde RUZE</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>M. Jean-Pierre PASERO</i>
<i>M. Jean-Christian CADENE</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>Mme Muriel BOUDIER</i>
<i>Mme Danielle AUBERTIN</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>Mme Catherine GASPA</i>
<i>Mme Marie-France LORHO</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>Monsieur le Maire</i>
<i>Mme Carole PERVEYRIE</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>M. Denis SABON</i>
<i>M. Nicolas ARNOUX</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>M. Claude BOURGEOIS</i>
<i>M. Guillaume BOMPARD</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>Mme Marie-Thérèse GALMARD</i>

Mme Anne-Marie HAUTANT a quitté la séance au cours du débat du dossier N° 1 après avoir donné pouvoir à Mme Christine BADINIER

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marion STEINMETZ-ROCHE est nommée secrétaire de séance.



Monsieur le Maire, avant de passer à l'ordre du jour, soumet le procès-verbal sommaire de la séance du 8 novembre 2019 à l'approbation du Conseil.

Ce dernier est approuvé à la majorité :1 abstention : Mme Fabienne HALOUI et 2 voix contre : Mmes Anne-Marie HAUTANT et Christine BADINIER

Puis il indique qu'une information relative aux mises à disposition d'agents entre la Ville, la CCPRO et le CCAS a été déposée sur les tables.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

1 CREATION DE CABINETS MEDICAUX ET PARA-MEDICAUX – DELIBERATION DE PRINCIPE RELATIVE A L'ALIENATION DE GRE A GRE DE BIENS COMMUNAUX SIS AVENUE DE L'ARC DE TRIOMPHE ET AVENUE HENRI FABRE

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE** de consulter le service France Domaine afin qu'il évalue la valeur vénale des biens communaux susvisés et **ADOpte** le principe de l'aliénation de gré à gré de ces derniers

**2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
33 VOIX POUR**

ADOpte A LA MAJORITE



2 DELIBERATION DE PRINCIPE RELATIVE A L'ALIENATION DE GRE A GRE D'UN DELAISSE DE TERRAIN COMMUNAL SIS RUE MEYNE CLAIRE AU PROFIT DES PROPRIETAIRES RIVERAINS

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE** de consulter le service France Domaine afin qu'il évalue la valeur vénale de ce bien et **ADOpte** le principe de l'aliénation de gré à gré de ce dernier

**2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
33 VOIX POUR**

ADOpte A LA MAJORITE



3 BILAN DE CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ORANGE

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** le bilan de la concertation afférente au Règlement Local de Publicité et **ARRETE** le projet de Règlement Local de Publicité sur l'ensemble du territoire de la Commune d'ORANGE.

**4 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, Mme PELLEGRIN et Mme CUER)
31 VOIX POUR**

ADOpte A LA MAJORITE



4 RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES SUR LE SITE DU «LAMPOURDIER» DANS LE CADRE DU PROGRAMME COLLECTIF DE RECHERCHE ARAUSIO 105 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 54 600,00 € à l'association 2ASM et **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et ladite association

35 VOIX POUR

ADOpte A L'UNANIMITE



RAPPORTEUR : Gérald TESTANIERE

5 DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL : DEROGATIONS ACCORDEES PAR LE MAIRE / DESIGNATION DES DIMANCHES POUR L'ANNEE 2020

↳ Le Conseil Municipal **EMET** un avis favorable à la proposition de désigner les dimanches pendant lesquels le repos hebdomadaire pourra être supprimé aux dates suivantes pour l'année 2020 :

- **Commerces de voitures et de véhicules automobiles légers (code NAF 45-11) :**
19 janvier, 15 mars, 14 juin, 13 septembre et 11 octobre ;
- **Commerces de détail d'Équipements Automobiles (code NAF 45-32) :**
6 décembre, 13 décembre, 20 décembre et 27 décembre ;
- **Commerces de détail de pains, pâtisseries et confiseries (code NAF 47-24Z) :**
12 avril, 6 décembre, 13 décembre et 20 décembre ;
- **Magasins non spécialisés (code NAF 47-1) :**
12 janvier, 28 juin, 6 septembre, 1^{er} novembre, 8 novembre, 15 novembre, 22 novembre, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre et 27 décembre ;
- **Magasins spécialisés Alimentaire (code NAF 47-2) :**
6 décembre, 13 décembre, 20 décembre et 27 décembre ;
- **Magasins spécialisés Biens culturels et de loisirs (code 47-6) :**
12 janvier, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre et 20 décembre ;
- **Magasins spécialisés Autres commerces de détail (code NAF 47-7) :**
12 janvier, 19 janvier, 14 juin, 28 juin, 5 juillet, 30 août, 6 septembre, 13 septembre, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre et 20 décembre

**3 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER et Mme HALOUI)
32 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



M. le Maire donne la présidence à M. Gérald TESTANIERE. Puis, accompagné de Mme Marcelle ARSAC, il quitte temporairement la séance pour le dossier N°6.

6 DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE DE MONSIEUR JACQUES BOMPARD, MAIRE ET DE MADAME MARCELLE ARSAC, ADJOINTE AU MAIRE

↳ Le Conseil Municipal **ACCORDE** la protection fonctionnelle à M. Le Maire et Mme Marcelle ARSAC

**2 ABSTENTIONS (M. LAROYENNE et Mme CUER)
4 VOIX CONTRE (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, Mme PELLEGRIN et Mme HALOUI)
26 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



RAPPORTEUR : Marie-Thérèse GALMARD

7 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – PREMIER VERSEMENT

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE D'ALLOUER** un premier versement d'un montant de 700 000,00 € sur la subvention de fonctionnement 2020 au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire et Mme GALMARD ne prennent pas part au vote

**2 ABSTENTIONS (M. LAROYENNE et Mme CUER)
1 VOIX CONTRE (Mme HALOUI)
30 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



RAPPORTEUR : Denis SABON

8 CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE (CDG 84) – MISSIONS ELARGIES

✍ Le Conseil Municipal **DECIDE DE CONCLURE** la convention au service de médecine préventive auprès du Centre de Gestion de Vaucluse à compter du 1^{er} janvier 2020, pour un suivi médical complet des agents de la collectivité

35 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE



9 SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL – ADOPTION DU NOUVEAU TARIF GENERAL 2020

✍ Le Conseil Municipal **ADOPTE** le tarif général correspondant à la présentation définie par le modèle de devis obligatoire, applicable au 1^{er} janvier 2020

35 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE



10 SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CHAMBRE FUNERAIRE MUNICIPALE

✍ Le Conseil Municipal **ADOPTE** le nouveau règlement intérieur de la chambre funéraire

3 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER et Mme CUER)
32 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



11 SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CREMATORIUM

✍ Le Conseil Municipal **ADOPTE** le nouveau règlement intérieur du crématorium

3 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER et Mme CUER)
32 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



RAPPORTEUR : Marcelle ARSAC

12 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES. REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT. DETERMINATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION COMMUNALE AU FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT

✍ Le Conseil Municipal **FIXE** la participation financière pour un élève scolarisé à Orange et les montants de la contribution communale aux financements des écoles privées sous contrat à :

- 629,95 € par élève scolarisé en classe maternelle,
- 330,69 € par élève scolarisé en classe élémentaire

35 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE



RAPPORTEUR : Jean-Pierre PASERO

13 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « AVENIR CYCLISTE ORANGEAIS »

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle à l'association « AVENIR CYCLISTE ORANGEAIS » d'un montant de 1 500 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote
34 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE



14 CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS «STARS ANGEL CHEERLEADING» - « UNION SPORTIVE GRES ORANGE SUD » - « AVENIR GYMNIQUE ORANGEAIS » - « HAND BALL CLUB ORANGEAIS » - « UNION ATHLETISME ORANGEAIS »

↳ Le Conseil Municipal **ADOPTE** les termes de la convention type d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et les associations susvisées

2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
33 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



RAPPORTEUR : Anne CRESPO

15 ETALEMENT DES CHARGES CONCERNANT LE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

↳ Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjointe Déléguée aux finances à signer tous les documents relatifs à ce dossier concernant la passation d'écritures comptables relative à cet étalement de charges de la façon suivante :

- a) Transfert de la charge en 2019.
 - Recette de fonctionnement au compte 791 « Transfert de charges de gestion courante » : 21 990 € ;
 - Dépense d'investissement au compte 4818 « Charges à étaler » : 21 990 € ;
- b) Amortissements annuels de la charge à répartir sur plusieurs exercices, de 2019 à 2023.
 - Dépense de fonctionnement au compte 6812 « Dotation aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir » : 4 398 € ;
 - Recette d'investissement au compte 4818 « Charges à étaler » : 4 398 €.

2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
33 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



16 BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE - EXERCICE 2019 - DECISION MODIFICATIVE N° 4

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** les modifications budgétaires présentées

6 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, Mme PELLEGRIN, M. LAROYENNE, Mme CUER et Mme HALOUI)
29 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



17 INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR – EXERCICE 2019

✚ Le Conseil Municipal **SE PRONONCE** favorablement sur le versement de l'indemnité de conseil au Comptable du Trésor d'un montant de 4 572,23 € brut au titre de l'année 2019, pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable

2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
33 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



18 BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE - EXERCICE 2019 – TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEUR ET EXTINCTION DE LA DETTE

✚ Le Conseil Municipal **DONNE un avis FAVORABLE** pour l'admission en non-valeur et l'extinction de la dette de ces sommes non recouvrées d'un montant total de 10 103,11 € pour les années 2012 à 2018

4 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, M. LAROYENNE et Mme CUER)
31 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



19 BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE - AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE LIQUIDATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

✚ Le Conseil Municipal **DECIDE D'INSCRIRE** les crédits d'investissements correspondants à 25% des inscriptions budgétaires 2020, sur le budget primitif du Budget Principal de la Ville d'Orange

5 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, M. LAROYENNE, Mme CUER et Mme HALOUI)
30 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



20 SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES - TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEUR ET EXTINCTION DE LA DETTE- EXERCICE 2019

✚ Le Conseil Municipal **DONNE un avis FAVORABLE** pour l'admission en non-valeur et l'extinction de la dette de ces sommes non recouvrées d'un montant total de 3 620.00 € pour les années 2015 à 2018

4 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, M. LAROYENNE et Mme CUER)
31 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



21 SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM - TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEUR ET EXTINCTION DE LA DETTE – EXERCICE 2019

✚ Le Conseil Municipal **DONNE un avis FAVORABLE** pour l'admission en non-valeur et l'extinction de la dette de ces sommes non recouvrées d'un montant total de 1 780.00 € pour les années 2015 à 2018

4 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, M. LAROYENNE et Mme CUER)
31 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



**22 SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES
AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE LIQUIDATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT
L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020**

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE D'INSCRIRE** les crédits d'investissements correspondants à 25% des inscriptions budgétaires 2020, sur le budget primitif du Budget Annexe des Pompes Funèbres

**5 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, M. LAROYENNE, Mme CUER et Mme HALOUI)
30 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



**23 SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM
AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE LIQUIDATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT
L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020**

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE D'INSCRIRE** les crédits d'investissements correspondants à 25% des inscriptions budgétaires 2020, sur le budget primitif du Budget Annexe du Crématorium

**5 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, M. LAROYENNE, Mme CUER et Mme HALOUI)
30 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



RAPPORTEUR : Claude BOURGEOIS

**24 PROMESSE AUTHENTIQUE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE DE LA TOITURE DU BATIMENT SISE
SERVICES TECHNIQUES – RUE HENRI NOGUERES – TERRAIN CADASTRE SECTION BX N° 477 ;
ENTRE LA COMMUNE D'ORANGE ET LA SOCIETE TERRE ET LAC POUR L'INSTALLATION ET
L'EXPLOITATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** les termes de la promesse authentique de Bail emphytéotique présentée

**2 REFUS DE VOTE (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
4 VOIX CONTRE (Mme PELLEGRIN, M. LAROYENNE, Mme CUER et Mme HALOUI)
29 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



**25 RESTITUTION DE VEHICULES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS REUNI D'ORANGE A
LA COMMUNE**

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** les termes de la promesse authentique de Bail emphytéotique présentée

**4 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, Mme CUER et Mme HALOUI)
31 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



26 VENTE DE VEHICULES COMMUNAUX DEVENUS INUTILISABLES

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE DE VENDRE** en l'état des véhicules inutilisables au prix de 30 000 € TTC

**3 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER et Mme PELLEGRIN)
32 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



RAPPORTEUR : Catherine GASPA

27 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DIFFUSION DU BULLETIN MUNICIPAL - RETRAIT DES DELIBERATIONS N° 573/2019 ET N° 734/2019

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE DE RETIRER** la délibération N° 573/2019 en date du 24 septembre 2019 et la délibération N° 734/2019 en date du 8 novembre 2019

35 VOIX POUR

ADOpte A L'UNANIMITE



28 BUDGET ANNEXE «TRANSPORT ORANGE» AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE LIQUIDATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE D'INSCRIRE** les crédits d'investissements correspondants à 25% des inscriptions budgétaires 2020, sur le budget primitif du Budget Annexe Transport

5 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, M. LAROYENNE, Mme CUER et Mme HALOUI)
30 VOIX POUR

ADOpte A LA MAJORITE



RAPPORTEUR : Armand BEGUELIN

29 MODIFICATION DU MARCHE RELATIF AU NETTOYAGE DES LOCAUX ET VITRES – ANNEES 2018-2021 - LOT.2 - GROUPES SCOLAIRES ET CENTRES DE LOISIRS

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** la modification de marché relative à l'ajout d'un prix supplémentaire au marché 121/17 « nettoyage des locaux et des vitres, années 2018-2021, pour le lot.2 : groupes scolaires et centres de loisirs »

5 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, M. LAROYENNE, Mme CUER et Mme HALOUI)
30 VOIX POUR

ADOpte A LA MAJORITE



La séance est levée à 11 H 35

Vu pour être affiché le :

12 DEC 2019

et publié sur le site internet de la Ville

*Conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Les délibérations peuvent être consultées auprès des services intéressés conformément à l'article L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.*



Le Maire,

Jacques BOMPARD.